PV-COMPTE-RENDU SUCCINCT

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 22 juin 2017

Convocation du 14 juin 2017

Le vingt-deux juin deux mille dix-sept à vingt heures minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Jean Feugereux en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur Marc GUERRINI, Maire.

Messieurs les Maires délégués : Philippe COSSAY et Didier ROQUET,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Francis CHARTIER, Patrick PARIS, Véronique LHOSTE, Pascale FAUCONNIER, Jacques TICOT, Claudine MOITET, Arnaud MAHIER, Armand BAILLEUL, Sandrine LEDUC, Stéphanie RENVOISÉ, Gérard PLOQUIN, Jean-Claude BRACQUEMOND, Hartmut SCHNEIDER, Michel LEMERLUS, Josette DERUELLE, Eliane RIVRAY MORNAS, Denise LE PARC, Mauricette LENOBLE, Isabelle GARNIER, Lydia CHOUGNY, Julia TIBOUT, Claudine BOISSIERE, Marie-Hélène MASSOT, Daniel BRIOIS, Laurence BERTHE, Audoin DE GOUVION, Nathalie CARNIS, Hervé GIRAUD, Bruno MAZEREAU, Jean-Christophe HANSS et Clément HACQUET,

Absents excusés :

Monsieur Alain ALLELY donne pouvoir à Madame Sandrine LEDUC,

Monsieur Hugues PINOT donne pouvoir à Madame Eliane RIVRAY MORNAS,

Monsieur Michel LHOPITEAU donne pouvoir à Monsieur Didier ROQUET,

Madame Solange LEREAU donne pouvoir à Madame Claudine MOITET,

Monsieur Michel BIGOT donne pouvoir à Monsieur Philippe COSSAY,

Monsieur Laurent BIGOT donne pouvoir à Madame Denise LEPARC,

Monsieur Rémy PROUST donne pouvoir à Monsieur Patrick PARIS,

Monsieur Sébastien LESUEUR donne pouvoir à Madame Stéphanie RENVOISÉ,

Madame Isabelle ENTREMONT donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude BRACQUEMOND,

Madame Malika SOUSSI donne pouvoir à Madame Lydia CHOUGNY,

Absent excusés sans pouvoirs :

Madame Nicolle BESSE

Monsieur Patrick BONNEAU

Monsieur Laurent LÉAUTÉ

Madame Delphine MARGELIN

Madame Christelle FOUBERT

Monsieur Julien POULAIN

Monsieur Fabien BILLARD

Monsieur Julien FOUCAULT

Les membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice,

Madame Josette DERUELLE est nommée Secrétaire de Séance.

Début de séance à 20 H 07

Fin de séance à 22 H 47

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 avril est adopté à l’unanimité sans observations.

|  |
| --- |
| Remerciements |

* Fédération Française de Tir à l’arc pour l’engagement de la commune ce qui a permis à l’association d’obtenir le label Or pour la saison 2018-2019
* Amicale de Rouvray-Saint-Florentin pour l’attribution d’une subvention
* Établissement français du sang pour notre soutien et notre participation à l’organisation de la collecte de sang qui s’est déroulée le 25 avril 2017
* Comité d’animation pour l’octroi d’une subvention
* Association Cyclotouriste Vovéenne pour l’octroi d’une subvention et notre soutien, prêt de matériel, reproduction de documents…
* Comité du souvenir du camp de Voves pour la mise à disposition et l’installation du matériel sur le site du camp ainsi que le verre de l’amitié offerts par la commune.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION FETES ET SPORT DU 6 JUIN 2017

Le rapporteur est Mme Chougny. Annonce des présents et excusés.

**⮱ Forum des associations**

Le forum des associations se tiendra le 2 septembre 2017 ; l’inauguration du centre de secours aura lieu le même jour.

Quelques nouveautés :

* Stand tell my city pour promouvoir l’utilisation de l’application auprès des habitants des villages vovéens.
* Stand de la bibliothèque : promouvoir l’activité culturelle de la bibliothèque.
* Académie des arts de Prasville.qui intervient auprès des élèves.

Pour le stand Ecolife (distribution d’ampoule basse consommation aux ménages les plus démunis et ainsi favoriser la réduction des consommations d’énergie), la commission a émis un avis défavorable à sa présence sur le motif que l’activité ne correspond pas à l’objectif du forum des associations.

**⮱ 14 juillet**

* Feu d’artifice dans les communes déléguées le 13 juillet.
* Bal à Voves le 13 juillet.
* Feu d’artifice sur le thème de l’Italie à Voves le 14 juillet. A 21h, il y aura une distribution de lampions suivi à 21h45 de la retraite aux flambeaux avec l’Harmonie et le Twirling.

**⮱ Fête de la musique**

* La fête de la musique aura lieu le samedi 24 juin
* Le programme  est le suivant:
* **17H45 -19H00 BALANCE**
* **18H30 – 19H00**: Harmonie vers rue de la république, place du Dr
* Tibout
* **19H00-19H30**:TWIRLING
* **19H30- 20H00**:CHARLESTON
* **20H00-20H30:** SANDIE
* **20H30 -21H15**: SYLVIA
* **21H15 à 21H45**: SYLVIA ET SANDIE
* **21H45 à 1H30** : SYLVIA
* Retour commission sécurité du 18 mai 2017 :
  + pas d’alcool et bouteille en verre : un arrêté sera pris en ce sens
  + dans le cadre du plan vigipirate, il pourra y avoir une fouille de sac (pas systématique)
  + présence de la gendarmerie et d’un policier municipal toute la soirée.

**⮱ Les Euréliens**

Les Euréliens auront lieu les 9 et 10 septembre 2017.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION COMMUNICATION DU 7 JUIN 2017

Le rapporteur sera Monsieur Clément HAQUET. Annonce des présents et excusés.

* **Signalétique :** 3 entreprises ont été consultées ;

Sur le budget 2017, aucune dépense n’était prévue pour la communication.

Les priorités sont :

* Les banderolles, et les bâches remorque
* Les roll-up

La commission retient la société Champs de Vision pour un montant total de 1 192,30 € HT qui correspond à :

* 4 banderoles à 148.20 € (modèle Les Villages Vovéens)
* 2 banderoles à 175.95 € (modèle annonce évènement)
* 1 roll up à 180.60 €
* 1 bâche remorque à 67 € comprenant 5 logos

Le panneau des services techniques peut être reporté ainsi que les panneaux projets pour l’année 2018.

Une suggestion est apportée de floquer les barnums de la commune.

Après arbitrage et vu l’importance de la communication pour la nouvelle entité, il est proposé d’allouer une enveloppe de 3000€ ce qui permettra de réaliser également les panneaux des services techniques et les panneaux projets du Plan Pluriannuel d’investissement.

* **Tell my city**

Au forum des associations du 2 septembre 2017, il faut prévoir un stand Les Villages Vovéens afin de :

* expliquer le fonctionnement de l’application Tell my city
* présenter les outils de communication de la commune, le site internet, la page facebook...

Pour tenir un stand, les conseillers seront mis à contribution.

* **Reunions de quartier**

Étant en période électorale, il n’est pas possible d’organiser de réunion pour le moment. A revoir sur septembre / octobre.

Une réunion publique sera également organisée sur la fin du dernier trimestre comme les autres années.

Monsieur le Maire propose de modifier le système des réunions ce qui sera évoqué prochainement en commission pour être plus proche de l’administré.

* **Bulletin municipal : TARIFS**

Pour le bulletin municipal 2018, la commission propose de conserver le même prestataire que l’an passé, à savoir Publicitel

Il faudrait dès à présent, commencer à réfléchir au contenu du bulletin et à rédiger les articles.

Pour la photo de couverture, la commission suggère les 10 ans du Jumelage., ou future maison de santé.

Un devis a été proposé pour 3 600 exemplaires du bulletin pour un montant de 9 925,00 € HT sous réserve du coût des matières premières.

Le tarif des insertions publicitaires reste inchangé par rapport à 2017, à savoir :

|  |  |
| --- | --- |
| Format page | Proposition 2018 TTC |
| 1/16  1/8  1/4  1/2  1 page | 78.00€  141.60€  230.40€  426.00€  690.00€ |

Accord du conseil municipal à l’unanimité

Monsieur le Maire remercie M Bracquemond Jean Claude pour son action de sollicitation auprès des entreprises et artisans.

* **Divers**

La commission propose de contacter la SNCF pour qu’elle indique la mention de Voves « Les Villages Vovéens » sur la station de Voves.

Les services indiquent que la SNCF raisonne par station et non par lieu de collectivité.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DES FINANCES ET TRAVAUX DU 10 JUIN 2017

Le rapporteur sera Monsieur Francis CHARTIER pour la partie travaux. Annonce des présents et excusés.

* **Modifications des PLU existants**

La commune peut demander à la CCCB d’effectuer des modifications sur les PLU existants. Ces modifications sont prises en charge par la CCCB, de l’enquête publique jusqu’au commissaire enquêteur.

Il ne s’agit pas de la création d’un PLU unique pour les Villages Vovéens.

Il faudra donc recenser les erreurs matérielles et autres problèmes dans les PLU existants.

* **Stationnement parking rue de Corbie**

Le syndic RDLG a envoyé un courrier à la commune car les habitants de la copropriété rencontrent des problèmes pour entrer et sortir de leur parking. En effet, la visibilité est réduite à cause des voitures se garant sur le côté gauche et droit de la rue. Aussi, le syndic propose de mettre des bandes jaunes à cet endroit afin d’interdire le stationnement.

Avis favorable de la commission.

Monsieur le Maire demande qu’en complément la police municipale aille voir les propriétaires des ex- maisons SNCF pour leur demander d’utiliser le parking communal de la gare.

* **Création d’une place de livraison**

Lors d’une patrouille pédestre, la police municipale a rencontré la boulangère de la rue du Voisin qui a émis le souhait d’obtenir une place de livraison pour permettre le chargement de sa tournée. En effet, en l’absence de cette place, son mari est régulièrement mal stationné ainsi que les autres livreurs qui interviennent pour les commerçants de la rue de la République.

Avis défavorable de la commission

* **Bail Voves Impression**

La commune met à disposition de Voves Impression un local depuis novembre 2008 moyennant un loyer mensuel de 407,93 €.

Le bail arrivant à son terme le 30 novembre 2017, il y a lieu de le renouveler pour une durée de 9 ans par période de 3 ans.

Proposition de réviser le loyer à 408 €.

Avis favorable de la commission

Accord du conseil municipal à l’unanimité

* **Convention BDEL pour le prêt de liseuses**

La convention a pour objet de définir les conditions de mise à disposition de deux liseuses dans la bibliothèque.

Ce prêt est consenti du 6 avril au 12 octobre 2017 à titre gratuit.

Avis favorable de la commission

Accord du conseil municipal à l’unanimité

* **Fibre optique**

Au vu des flux nécessaires aux médecins et aux dématérialisations de plus en plus nombreuses pour les services de la mairie, il est proposé l’installation de la fibre optique.

Le coût est d’environ 1 500 € pour chaque raccordement.

Avis favorable des adjoints

Avis favorable de la commission.

* **Achat d’un terrain à Villeneuve-Saint-Nicolas**

Cela concerne la parcelle réservée n°416 C01 209 d’une superficie de 1240 m², située derrière l’église, qui fait partie d’un ensemble appartenant aux consorts GOUACHE.

Cette parcelle est située en zone UL qui correspond aux secteurs dédiés aux activités de loisirs ainsi qu’aux équipements d’intérêt collectif.

La commune devra donc se prononcer sur l’acquisition de ce terrain.

En janvier 2015, les domaines évaluaient cette parcelle à 25 000 € + 3 500 € d’indemnité à raison de l’emplacement réservé. Ce prix est négociable.

Décision pour l’achat du terrain ?

Avis favorable des adjoints

Avis défavorable de la commission

* **Transfert de la compétence des gens du voyage à la CCCB**

Dans le cadre du transfert obligatoire de la compétence gens du voyage à la CCCB à compter du 1er janvier 2017, il y a lieu de mettre à disposition l’aire d’accueil des gens du voyage à la CCCB et de signer une convention.

La CCCB reprend l’équipement en l’état et cette mise à disposition est consentie à titre gratuit par la commune et sans limitation de durée à compter du 1er janvier 2017.

Avis favorable de la commission. Néanmoins, la commune ne souhaite pas que l’aire d’accueil s’agrandisse dans l’avenir.

Accord du conseil municipal à l’unanimité

Le rapporteur sera Madame Véronique LHOSTE pour la partie finances. Annonce des présents et excusés.

* **Vacance du logement sis 25 rue Pierre Curie**

En date du 24 avril dernier, le locataire Monsieur Bernet Thibault a donné congé de son logement sis 25 rue Pierre Curie le 6 juin. Le logement est en bon état. Madame FALOU Sophie se retrouve sans domicile pour une durée de deux mois dans l’attente de la signature de sa nouvelle maison. En l’absence d’autres candidatures, il est possible de lui proposer ce logement avec une convention d’occupation précaire à partir du 1er juillet et ce jusqu’au 31 août inclus.

Il est aussi proposé de prendre une délibération pour permettre de louer ce bien avant le prochain conseil municipal de septembre 2017.

Avis favorable de la commission.

Accord du conseil municipal à l’unanimité

* **Adhésion au Compa**

L’association des amis du Compa sollicite l’adhésion de la commune afin de renforcer l’ensemble de ses activités.

Avis favorable de la commission pour un montant de 20 €.

Accord du conseil municipal à l’unanimité

* **Convention 2017 Cinémobile**

Suite à la dissolution de l’association rurale de culture cinématographique (ARCC) et à la création du conseil des communes, il y a lieu de signer une nouvelle convention d’objectifs et de moyens relative à l’exploitation du cinémobile pour l’année 2017.

La commune s’engage à :

* Diffuser les outils de communication livrés par CICLIC (programme, affichettes…)
* Communiquer à CICLIC le type et la quantité d’outils de communication utiles à la promotion des séances sur la commune
* Informer le public des dates et horaires de passage
* Envoyer les informations des séances aux correspondants presse locaux
* Renseigner le bilan annuel relatif l’exploitation du cinémobile dans sa commune transmis par CICLIC par voie informatique
* Informer CICLIC au minimum 72h avant l’annulation d’une séance
* Mettre gracieusement à la disposition de CICLIC un emplacement et un branchement électrique
* Assurer le maintien de l’ordre public aux abords du cinémobile durant toute la durée de son stationnement ainsi que, le cas échéant, à l’intérieur de la salle lors des projections.

Les modalités financières se composent comme suit :

* Contribution fixe de 855 €
* Contribution variable de 0.27 € par habitant

Avis favorable de la commission

Accord du conseil municipal à l’unanimité

* **Créances éteintes**

Service des eaux : 143,03 €

Service assainissement : 209,63 €

Avis favorable de la commission

Accord du conseil municipal à l’unanimité

* **Convention Infogéo 28**

A la suite de la création de la nouvelle commune, il y a lieu de formaliser l’adhésion des Villages Vovéens à Info géo 28 par la signature d’une convention.

La commune devra également effectuer une déclaration auprès de la CNIL.

Avis favorable de la commission

Accord du conseil municipal à l’unanimité

* **Décisions modificatives**

Décision modificative n°3 – Budget principal

Pour le règlement du 2ème acompte à Energie Eure-et-Loir :

Du compte 2132 (autres immeubles de rapport) au compte 204172 (subventions versées) pour la somme de 31 000 €.

Sachant qu’aucune comptabilisation d’ICNE n’a été constaté en 2016, il y a lieu de prévoir

Au compte 661122 la somme de 38 550 € et de déduire cette somme du compte 022 (dépenses imprévues)

Décision modificative n°2 – service des eaux

Lors de l’établissement du budget concernant les dépenses imprévues en investissement (article 020), il a été inscrit 57 325 € au lieu de 20 836 € soit la différence de 36 489 € qui doit être imputé à l’article 21561 (service de distribution d’eau)

Décision modificative n°2 – service assainissement

Lors de l’établissement du budget concernant les dépenses imprévues en investissement (article 020), il a été inscrit 481 013 € au lieu de 118 715 € soit la différence de 362 298 € qui doit être imputé à l’article 21311 (station d’épuration)

Avis favorable de la commission

Accord du conseil municipal à l’unanimité

* **Divers**

**Marché Gaz :** le marché avec Lampiris va arriver à son terme. La commune a intégré le groupement d’achat de Territoire d’énergie. Le résultat de leur marché est le suivant en fonction de nos consommations :

Rappel du coût annuel TTC du 1er marché SDE 28(2015-2017) : 16 346,58 €

Coût annuel TTC du nouveau marché avec Total Energie Gaz : 13 129,02 €

Pour information, la commune a réglé à Lampiris pour l’année 2016 : 14 623,94 €

Avis favorable de la commission d’aller avec Territoire d’énergie pour un montant de 13129.02€.

Accord du conseil municipal à l’unanimité

**Fleurissement :** Afin d’obtenir une quatrième fleur, Monsieur le Maire souhaite qu’une réflexion soit portée sur le fleurissement et notamment sur le fleurissement dans les communes déléguées. Point à revoir avec Monsieur BOGERS, responsable des services techniques.

**Présentation des points à l’ordre du jour des commissions** : lorsque les commissions finances et travaux sont réunies, Madame LHOSTE souhaite qu’il y ait deux rapporteurs, un pour la commission travaux et un pour la commission finances.

JURY D’ASSISE

Le nombre de jurés pour le département : 325

Le nombre de jurés pour la commune des Villages Vovéens : 9

* Le choix des jurés se fait par tirage au sort et porte sur la liste générale des électeurs.

-Sauf les personnes ayant uniquement une résidence secondaire en Eure-et-Loir

-Sauf les personnes de moins de 23 ans au 1er janvier 2017

-Sauf les personnes tirées au sort entre 2012 et 2016

-Sauf les personnes inscrites dans un centre de vote à l’étranger

Le tirage au sort est le suivant :

-M DANTAN Patrice

-M CARROGET François

-Mme RENAUD Nicole

-Mme CROSNIER Annie

-M SAUDMOND Cédric

-M ARSANT Philippe

-M KASMIRCZAK Julien

-Mme DROUILLET Angélique

-Mme JEAN Virginie

Une suspension de séance est demandée par M le Maire compte tenu de la chaleur.

REPRISE DE LA SEANCE A 21H49

JUMELAGE

Le 14 juillet 2007, la commune de Voves a signé la convention de jumelage avec la commune de Stroncone en Italie.

Avec la création de la commune nouvelle Les Villages Vovéens, la commune souhaite élargir ce jumelage à l’ensemble des communes déléguées, Montainville, Rouvray-Saint-Florentin et Villeneuve-Saint-Nicolas.

Accord du conseil municipal à l’unanimité

DICRIM

Depuis plusieurs années, la commune s’est impliquée dans la prévention et la gestion des risques naturels et technologiques que pourrait encourir le territoire communal et ses habitants.

Dans cette continuité, la commune a travaillé sur un dossier d’information communal sur les risques majeurs.

Il s’articule autour de 5 axes :

* Présentation de la commune
* Les établissements à réglementation spécifique
* Les risques potentiels (le risque industriel, le risque nucléaire, le risque naturel et le risque attentat)
* Les secours
* Les fiches d’action réflexe ( risque attentat)

Ensemble des documents mis à disposition du public.

Accord du conseil municipal à l’unanimité

EMPRUNT MAISON DE SANTE

Augmentation du montant de l’emprunt : de 921000 € au lieu de 575 000 €

Proposition de la Caisse des Dépôts et Consignations

|  |
| --- |
| **Ligne du Prêt : PSPL ENVELOPPE NATIONALE 20 Milliards d’euros**    **Montant : 921 000 euros** |
| **Durée d’amortissement : 40 ans** |
| **Périodicité des échéances : Trimestrielle soit 8000 € par trimestre** |
| **Index : Livret A** |
| **Taux d’intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d’effet du contrat + 1,00 %**  **Taux Effectif Global : 1,74%** |
| **Révisabilité du taux d’intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA** |
| **LA : livret A** |
| **Commission d’instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt**  **( 550€)** |

Il est demandé pourquoi la collectivité par sur une telle durée alors que l’actuelle maison de santé qui a une trentaine d’année parait obsolète ? M le Maire rappelle qu’elle n’est pas obsolète mais elle ne permet pas d’accueillir des médecins complémentaires. En outre, comme lors d’achat d’une maison individuelle la composition de la famille évolue mais la durée d’emprunt reste souvent celle initialement prévue.

Accord du conseil municipal à l’unanimité

COMPTE RENDU D’ACTIVITE BIBLIOTHEQUE ET EAU

-De la bibliothèque (copie jointe aux convocations) augmentation du nombre d’abonnés.

-De l’eau (copie jointe aux convocations) :

* Taux de rendement Voves : 86,4 %
* Taux de rendement Rouvray-Saint-Florentin : 98,9 %
* Taux de rendement Villeneuve-Saint-Nicolas : 86,9 %

Ensemble des documents mis à disposition du public.

Accord du conseil municipal à l’unanimité

EXTENSION PERIMETRE COMMUNAUTAIRE

La Communauté de communes Cœur de Beauce a délibéré le 26 avril dernier pour accepter la demande d’intégration des communes au sein du périmètre communautaire de :

* ARDELU
* GARANCIERES-EN-BEAUCE
* OYSONVILLE
* SAINVILLE

Les Conseils municipaux doivent délibérer à leur tour sur cette extension de périmètre communautaire.

Accord du conseil municipal à l’unanimité

Il est demandé si un plan de la nouvelle comcom pouvait être transmis aux élus.

MARCHES PUBLICS

Rendus de décision :

**⮱ Mise en conformité de la STEP :**

Sous-traitance HORMANN France S.A.S. :

La commune a réceptionné la déclaration de sous-traitance pour HORMANN France SAS pour acceptation. Les prestations à réaliser par le sous-traitant : menuiserie.

Montant maximum HT : 5 764,00 €

Sous-traitance CLEMESSY. :

La commune a réceptionné la déclaration de sous-traitance pour CLEMESSY pour acceptation. Les prestations à réaliser par le sous-traitant : menuiserie alu.

Montant maximum HT : 926,46 €

Sous-traitance SOGAMA :

La commune a réceptionné la déclaration de sous-traitance pour SOGAMA pour acceptation. Les prestations à réaliser par le sous-traitant : fourniture, pose et raccordement d’un disjoncteur et d’une liaison électrique.

Montant maximum HT : 1 095,00 €

Sous-traitance TATAR SARL :

La commune a réceptionné la déclaration de sous-traitance pour TATAR SARL pour acceptation. Les prestations à réaliser par le sous-traitant : montage de murs en blocs de béton

Montant maximum HT : 7 746,00 €

Sous-traitance PAYSAGE JULIEN ET LEGAULT :

La commune a réceptionné la déclaration de sous-traitance pour PAYSAGE JULIEN ET LEGAULT pour acceptation. Les prestations à réaliser par le sous-traitant : travaux de clôture et espaces verts

Montant maximum HT : 7 306,00 €

**⮱ Réhabilitation du poste EU de Foinville (SOGEA)**

La commune a réceptionné la déclaration de sous-traitance pour OL. ASS pour acceptation. Les prestations à réaliser par le sous-traitant : travaux de fourniture et pose de pompes.

Montant maximum HT : 21 533,60 €

**⮱ Démolition Secours Catholique :**

La SARL TRUBERT.G a été retenue pour la démolition du bâtiment du Secours Catholique pour un montant de 13 351,71 € HT.

**⮱ Changement des radiateurs au-dessus de Coccinelle**

3 entreprises ont proposé un devis :

REXEL : 3 095.37 € HT

NOLLET : 1 593.62 € HT

EGELEC 28 : 1 636.74 € HT

L’entreprise retenue est la société EGELEC 28 pour un montant de 1 636.74 € HT soit 1 964.09 € TTC.

**⮱ Piste d’athlétisme :**

3 entreprises ont proposé un devis :

Deux demis anneaux :

ETP MUSCI SAS : 39 806,00 € HT

COLAS : 39 200,00 € HT

VILLEDIEU FRERES : 36 508,00 € HT

Devant vestiaire :

ETP MUSCI SAS : 19 529,00 € HT

COLAS : 19 085,00 € HT

VILLEDIEU FRERES : 17 986,00 € HT

Élargissement et agrandissement ligne droite du fond du stade :

ETP MUSCI SAS : 21 692,20 € HT

COLAS : 21 334,00 € HT

VILLEDIEU FRERES : 19 826,00 € HT

L’entreprise retenue est VILLEDIEU FRERE pour un montant total de 74 320,00 € HT soit 89 184,00 € TTC

**⮱ Tir à l’arc :**

3 entreprises ont proposé un devis :

VILLEDIEU FRERES : 34 770,00 € HT

COLAS : 36 642,00 € HT

ETP MUSCI SAS : 38 808,00 € HT

L’entreprise retenue est VILLEDIEU FRERES pour un montant de 34 770,00 € HT soit 41 724,00 € TTC.

Accord du conseil municipal à l’unanimité

**Attribution du marché-Canalisation rue Pasteur-variante**

6 entreprises ont répondu et 5 sont conformes au cahier des charges à savoir de la fonte naturelle. Les critères d’attribution sont le prix, la valeur technique et le délai de prestation.

EIFFAGE ROUTE : 166 425,90 € HT

TPL : 119 540,50 € HT

BOUYGUES ENERGIE ET SECURITE : 173 393,00 €

PICHON : 134 331,00 € HT

VILLEDIEU FRERES: 146 553,00 € HT

Proposition de retenir :

VILLEDIEU FRERES pour un montant de 146 553,00 € HT.

Accord du conseil municipal à l’unanimité

**Lancement de consultation** :

⮱ Travaux Maison de santé pluridisciplinaire.

Le règlement de consultation sera rédigé par l’architecte pour lancement du marché sur septembre 2017.

Présentation du PC et des plans au Conseil Municipal du 21/09/2017

Respect du calendrier

Rappel seuil des marchés publics:

* MAPA ( marché à procédure adaptée) marché de travaux 5 225 000€ HT
* Estimation financière = 1 900 000€ HT

Accord du conseil municipal à l’unanimité

|  |
| --- |
| RESSOURCES HUMAINES |

Avis favorable des Adjoints,

**⮱ Renouvellement d’un CAE pour un poste d’agent administratif comptabilité / marchés publics**

Contrat d’Aide à l’Emploi temps complet pour une durée d’un an à compter du 17 octobre 2017.

**⮱ Créations de postes**

⇨ Le CDD de la secrétaire arrivant à son terme le 31/10/2017 et n’ayant pas de possibilité de renouveler le CDD, il y a lieu de créer un poste d’adjoint administratif échelle C1 à temps complet en stage. Avis favorable des adjoints

⇨ 1 CDD accroissement temporaire d’activité adjoint technique 2ème classe 1er échelon 6.02 h hebdomadaire annualisé, à compter du 1er septembre 2017 pour un poste d’agent de sécurité aux abords des écoles.

⇨ A la suite de la fin du contrat de 20 heures de l’agent d’entretien en charge des sanitaires du stade, du local des minischools, de l’US Voves, du bureau des services techniques et des salles municipales, proposition à l’agent d’entretien chargé de la mairie de réaliser dorénavant l’entretien des locaux susmentionnés pour une durée de 20 heures. Il occupera donc un poste d’adjoint technique de 20 heures en CDD pour accroissement temporaire d’activité à compter du 1er juillet 2017 et ce jusqu’au 23 avril 2018.( avenant)

**⮱ Modification du temps de travail du poste d’adjoint du patrimoine**

⇨ Modification du poste d’adjoint du patrimoine de 13 heures supplémentaires pour la bibliothèque

-avis favorable des adjoints, avis du comité technique en cours

Au vu de l’accroissement de l’activité de la bibliothèque, proposition de passer de 12 heures à 25 heures hebdomadaires le temps de travail d’un agent du patrimoine titulaire, à compter du 1er septembre 2017

**⮱ RIFSEEP-avis favorable du comité technique et des adjoints**

Les primes et indemnités sont attribuées sur la base d’une décision de l’organe délibérant : elles se distinguent, en cela, des éléments obligatoires de rémunération qui sont le traitement indiciaire et éventuellement le supplément familial servis aux agents territoriaux.

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l’expertise et de l’engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l’Etat est transposable à la fonction publique territoriale. Il se compose :

* d’une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l’expertise (IFSE) qui correspond à notre part fixe ;
* d’un complément indemnitaire tenant compte de l’engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) qui correspond à notre part variable.

**La collectivité a engagé une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire des agents et à instaurer le RIFSEEP.**

Le RIFSEEP se substitue à l’ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu par décret. Le RIFSEEP ne pourra donc pas se cumuler avec l’IAT, l’IFTS, l’IEMP …et a vocation à se substituer à l’ensemble de ces primes.

Le Maire propose au Conseil municipal d’instaurer le RIFSEEP et d’en déterminer les critères et modalités d’attribution au sein de la collectivité.

Ont validé ce projet :

* Le groupe de travail sur le régime indemnitaire
* Les adjoints
* Le comité technique

Le RIFSEEP pour la filière technique sera appliqué à compter de la date de parution des décrets.

**LES BENEFICIAIRES**

Les bénéficiaires du régime indemnitaire sont :

* les agents titulaires, stagiaires à temps complet, à temps non complet ou à temps partiel en fonction dans la collectivité.
* Le cas échéant, les agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet ou à temps partiel dans la collectivité -

Les cadres d’emplois concernés par le RIFSEEP sont :

* les attachés territoriaux
* les secrétaires de mairie
* les rédacteurs territoriaux
* les adjoints administratifs territoriaux
* les techniciens-en attente des décrets
* les agents de maîtrise- en attente des décrets
* les adjoints techniques- en attente des décrets

**⮱ Versement de gratification complémentaires aux agents ayant un contrat de droit privé**

Les agents bénéficiant d’un contrat de droit privé ( CAE par exemple …) ne peuvent pas bénéficier du régime indemnitaire. C’est pourquoi, conformément à la volonté politique d’élargir ce dispositif, il est nécessaire de délibérer afin d’attribuer une gratification équivalente au régime indemnitaire et sous les mêmes conditions.

Accord du conseil municipal à l’unanimité pour chaque dossier.

DIVERS

**Analyse d’eau ARS-**

Point de surveillance Centre ville de Voves

Nitrates 3,6 mg/l

**Dates : sous réserve de modification**

Réunion d’adjoints : 4/07

Fête de la musique : 24/06

Prix Maisons Fleuries : 30/06

Bric à brac montainville: 02/07

Feu d’artifice : communes déléguées : 13/07 et Voves : 14/07

Bal de Voves : 13/07

Forum des associations : 02/09

Sainte Côme : 23 et 24/09

Conseil municipal : 21/09

Une question est posée sur l’augmentation du nombre de poids lourds dans le centre-ville de Voves, la signalétique est mise en place.

Vu par nous, Monsieur GUERRINI Marc, Maire des Villages Vovéens, pour être affiché à la porte de la mairie conformément aux dispositions de l’article 21 21 25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

M.GUERRINI